DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
CANTON
AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE
ISBERGUES

N° A 2023-342

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de terrassement et de pose de glissières de sécurité bois, rue Edmond Mille à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par les services techniques de la ville d'Isbergues, à compter du lundi 25 septembre 2023 jusqu'au vendredi 6 octobre 2023 inclus,

Objet :

Interdiction de stationnement
rue Edmond Mille

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit au droit des travaux situés rue Edmond Mille à ISBERGUES, du lundi 25 septembre 2023 jusqu'au vendredi 6 octobre 2023 inclus.

Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par les services techniques de la ville d'Isbergues.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le 22 septembre 2023

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES 62330

David THELLIER